

**DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SANTÉ ENVIRONNEMENTALE (DDSE)**

N° Politique : <b>POL-067</b>	Responsable de l'application : Direction des services techniques	
N° Procédure découlant : <b>s.o.</b>		
Approuvée par : <b>Comité de direction</b>	Date d'approbation : <b>2024-09-10</b>	Date de révision : <b>2028-09-10</b>
Destinataires : Tout gestionnaire, employé et personne exerçant sa profession au sein du CIUSSS-EMTL (incluant médecins, dentistes, pharmaciens, chercheurs, résidents en médecine, étudiants et stagiaires) ou contribuant à la mission de l'établissement, (incluant prestataires de biens et de services, partenaires, bénévoles et fondations), ainsi que les usagers et les visiteurs.		

## 1. CONTEXTE

Le consensus scientifique est catégorique : la santé de notre planète se détériore à un rythme inquiétant, principalement en raison des activités humaines. Les effets néfastes de cette dégradation sont de plus en plus perceptibles dans la vie quotidienne des populations à travers le monde, notamment en ce qui concerne la santé humaine, tant physique que mentale<sup>1</sup>. D'ailleurs, en 2021, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) déclarait sans équivoque que le changement climatique représente la plus grande menace pour la santé à laquelle l'humanité est confrontée<sup>2</sup>.

Cette affirmation met en lumière l'impératif d'agir pour relever les défis significatifs qui se dressent devant nous afin d'éviter de franchir les limites planétaires<sup>3</sup>. Cependant, la situation peut s'améliorer si nous agissons immédiatement, en réexaminant profondément nos modes de fonctionnement sur les plans économique, social et environnemental. Dans cette optique, il faut reconnaître l'importance cruciale de chaque action en faveur de l'environnement, qu'elle soit individuelle ou collective. Il est aussi nécessaire de promouvoir des modes de vie, des systèmes et des pratiques non seulement durables, mais également justes<sup>4</sup> et équitables sur le plan social. Enfin, sur le plan économique, il est capital de faire une gestion responsable et durable des fonds publics.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente politique de développement durable et de santé environnementale (DDSE). En adoptant le présent document, le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS-EMTL) réaffirme sa conviction que la santé humaine

<sup>1</sup> Voir Annexe 1 – *Impacts des changements climatiques sur la santé humaine*

<sup>2</sup> Organisation mondiale de la Santé (2021). *The health argument for climate action*. Rapport spécial de l'OMS pour la COP26 sur le changement climatique et la santé, Genève, Suisse. Disponible sur : <https://iris.who.int/handle/10665/346168>

<sup>3</sup> Voir Annexe 2 – *Limites planétaires*

<sup>4</sup> Voir le concept « Justice environnementale » dans l'Annexe 5 – *Lexique des principaux termes et concepts utilisés dans la Politique de DDSE du CIUSSS-EMTL*

et la santé planétaire sont indissociables<sup>5</sup>. Il reconnaît que la gravité de la situation environnementale, tant à l'échelle locale que mondiale, exige une réponse forte et immédiate. Enfin, en tant qu'acteur du réseau de la santé et des services sociaux, secteur dont les répercussions sur l'environnement sont significatives et néfastes<sup>6</sup>, le CIUSSS-EMTL prend également pleinement acte de son rôle, de son pouvoir d'action et d'influence sur la communauté dans la construction d'un avenir plus durable et résilient.

Conscient de ses responsabilités, l'établissement s'engage à poursuivre la mise en œuvre de sa démarche de développement durable et de santé environnementale. L'objectif premier de cette démarche est de faire évoluer l'établissement afin qu'il devienne un modèle d'exemplarité et d'innovation en la matière. La présente politique définit la ligne de conduite à suivre pour concrétiser cette vision.

La présente politique est conforme aux lois, aux règlements et aux obligations gouvernementales en vigueur, notamment, mais sans s'y limiter, par :

- La *Loi sur le développement durable* (RLRQ. ch. D-8.1.1) ;
- La *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028* ;
- Le *Plan d'action de développement durable 2023-2028 du ministère de la Santé et des Services sociaux*.

Elle répond également aux critères suivants du chapitre 2 *Gouvernance, leadership, santé publique et normes transversales* du manuel d'évaluation d'Agrément Canada qui précisent que :

- Critère 2.12.1 - Les gestionnaires de l'établissement respectent les principes de durabilité sociale, financière et environnementale lorsqu'ils mettent en œuvre des services en réponse aux besoins de la population ;
- Critère 2.12.2 - Les gestionnaires de l'établissement élaborent, mettent en œuvre et passent en revue régulièrement les politiques et principes en matière de développement durable.

Enfin, la présente politique rejoint les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies<sup>7</sup>.

## 2. CHAMP D'APPLICATION

La participation et la collaboration de tous sont essentielles pour atteindre les engagements et objectifs du CIUSSS-EMTL en matière de DDSE. Par conséquent, la présente politique s'adresse à tout gestionnaire, employé et personne exerçant sa profession au sein du CIUSSS-EMTL (incluant médecins, dentistes, pharmaciens, chercheurs, résidents, étudiants et stagiaires) ou contribuant à la mission de l'établissement (incluant prestataires de biens et de services, partenaires, bénévoles et fondations) ainsi que les usagers et les visiteurs.

De plus, la démarche de DDSE du CIUSSS-EMTL doit être systémique, transversale et concertée. Sa mise en œuvre concerne principalement les activités internes de toutes les directions et doit être adaptée aux besoins et aux réalités des 26 installations localisées sur le territoire de l'établissement, incluant notamment :

- Deux centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés (CH) ;

---

<sup>5</sup> Voir Annexe 3 – *Santé planétaire*

<sup>6</sup> La firme Dunsky Énergie + Climat estime que le secteur de la santé représente 3,6 % des émissions de GES du Québec, soit 2,7 millions de tonnes. Elle rappelle également que les bâtiments du secteur de la santé sont actuellement responsables d'environ 65 % des émissions de GES des bâtiments de l'État, bien qu'ils ne représentent qu'un peu plus du tiers de la superficie. Source : *Dunsky - Décarbonation Santé Rapport, 2023*.

<sup>7</sup> Voir Annexe 4 – *Objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations unies*

- Un centre hospitalier de soins psychiatriques (Institut universitaire en santé mentale de Montréal) ;
- 15 centres d'hébergement de soins de longue durée publics (CHSLD) ;
- 8 centres locaux de services communautaires (CLSC).

### 3. OBJECTIFS

Cette politique vise à :

- Sensibiliser les destinataires de la présente politique (nommés ci-après «destinataires») aux interdépendances entre la santé humaine et l'environnement ;
- Fixer le cadre à l'intérieur duquel la transition socioécologique du CIUSSS-EMTL s'opérera en intégrant progressivement des pratiques innovantes, exemplaires, justes et respectueuses de l'environnement et de la santé humaine ;
- Accélérer une transformation profonde vers un modèle organisationnel durable grâce à une approche de gestion intégrée qui place l'environnement et l'humain au cœur de nos processus de décisions, de planification, de gestion et d'opérations ;
- Orienter les actions de l'établissement vers la décarbonation<sup>8</sup> et l'adaptation aux changements climatiques<sup>9</sup> ;
- Favoriser un maillage efficace entre les différents collaborateurs internes ;
- Promouvoir la santé environnementale au quotidien au sein de l'établissement.

### 4. DÉFINITIONS

#### 4.1. Développement durable

Le développement durable peut être défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement » (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs).

#### 4.2. La transition socioécologique

La transition socioécologique peut être définie comme : « un passage à un modèle économique et social plus durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux de la crise climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux. Elle se compose de plusieurs volets interdépendants tels que la transition énergétique ou encore la transition agroalimentaire » (Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, gouvernement du Québec).

<sup>8</sup> Voir le concept « Décarbonation » dans l'Annexe 5 – *Lexique des principaux termes et concepts utilisés dans la Politique de DDSE du CIUSSS-EMTL*

<sup>9</sup> Voir le concept « Adaptation aux changements climatiques » dans l'Annexe 5 – *Lexique des principaux termes et concepts utilisés dans la Politique de DDSE du CIUSSS-EMTL*

### 4.3. Santé environnementale

La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures (Organisation mondiale de la Santé).

### 4.4. Santé planétaire<sup>10</sup>

La santé planétaire est une approche globale de la notion de santé, reliant différentes disciplines scientifiques et pratiques. La santé planétaire éclaire les relations complexes qui nous lient aux écosystèmes terrestres. Le constat est sans appel : notre santé et notre bien-être dépendent de ceux de tous les autres êtres vivants. Il en découle qu'en prenant soin de la santé du vivant, nous prenons soin de nous-mêmes. Cette notion de co-bénéfices est au cœur de l'approche (Alliance Santé Planétaire).

## 5. ÉNONCÉ

### 5.1. Orientations

En conformité avec les objectifs de la présente politique, la démarche se structure autour de 6 thématiques principales :

- Alimentation durable<sup>11</sup>
  - Mettre en place des mesures qui permettront aux services alimentaires de l'établissement de contribuer à préserver l'environnement, à répondre aux besoins nutritionnels des destinataires et à favoriser des approvisionnements en circuits courts.
- Approvisionnements responsables<sup>12</sup>
  - S'assurer que tous les processus d'acquisition de biens et de services soient en alignement avec les principes de développement durable. Cela implique l'intégration de critères environnementaux, sociaux et économiques, tout en favorisant l'économie circulaire et la réduction de l'empreinte carbone des activités de l'établissement.
- Bâtiment durable<sup>13</sup>
  - S'inspirer des certifications de bâtiments durables afin d'offrir un milieu de vie et de travail sain (qualité de l'air et de l'eau) aux destinataires, de réduire les gaz à effet de serre (GES) de l'établissement, d'adapter

---

<sup>10</sup> Voir Annexe 3 – Santé planétaire

<sup>11</sup> Voir le concept « Alimentation durable » dans l'Annexe 5 – *Lexique des principaux termes et concepts utilisés dans la Politique de DDSE du CIUSSS-EMTL*

<sup>12</sup> *Idem*

<sup>13</sup> *Idem*

l'environnement bâti aux changements climatiques et d'optimiser l'utilisation des ressources.

- Biodiversité<sup>14</sup>, verdissement et lutte aux îlots de chaleur<sup>15</sup>
  - Améliorer la santé et le bien-être des destinataires et adapter nos installations aux changements climatiques, à travers l'augmentation du verdissement, la diminution des surfaces imperméables et la préservation de la biodiversité.
- Gestion des matières résiduelles
  - Intégrer l'application du principe des 3RV<sup>16</sup>, soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation afin de minimiser l'élimination des matières résiduelles, d'en connaître la traçabilité, de favoriser l'économie circulaire et de réduire ainsi notre empreinte environnementale.
- Transport et mobilité durables<sup>17</sup>
  - Améliorer la santé des destinataires et contribuer aux efforts de réduction des GES<sup>18</sup> au sein de l'organisation en favorisant l'utilisation des transports actifs et en encourageant l'adoption de solutions de rechange à l'auto-solo et le télétravail lorsque possible.

## 5.2. Gouvernance<sup>19</sup>

Le CIUSSS-EMTL est doté d'un comité, de sous-comités et d'une équipe de DDSE.

- **Mandats du comité**
  - Agir en tant qu'ambassadeur de la démarche DDSE au sein de l'organisation et auprès des partenaires externes en promouvant la présente politique et la démarche de DDSE ;
  - S'informer sur les bonnes pratiques, les défis et les enjeux découlant des principes de DDSE au sein de l'établissement ;
  - Veiller au maintien d'une culture organisationnelle qui favorise l'adhésion aux principes et aux orientations de la politique et de la démarche DDSE ;
  - Assurer le suivi de l'avancement des plans d'action et des projets en DDSE ;
  - Orienter, soutenir et conseiller les sous-comités dans l'intégration des principes de DDSE dans la planification, la gestion et les opérations de l'établissement ;
  - Participer à la création de sous-comités tactiques et opérationnels conformément aux besoins de l'organisation.

---

<sup>14</sup> *Idem*

<sup>15</sup> *Idem*

<sup>16</sup> *Idem*

<sup>17</sup> *Idem*

<sup>18</sup> *Idem*

<sup>19</sup> Voir Annexe 6 – *Gouvernance de la démarche*

- **Mandats des sous-comités (un par thématique principale)**
  - Agir en tant qu'ambassadeur de sa thématique de DDSE au sein de l'organisation et auprès des partenaires externes ;
  - S'informer sur les bonnes pratiques, les défis et les enjeux au sein de l'établissement en lien avec sa thématique ;
  - Élaborer et effectuer le suivi d'un plan d'action en lien avec sa thématique de DDSE, conformément aux orientations et aux objectifs de la présente politique ;
  - Planifier les ressources nécessaires à la réalisation de son plan d'action et participer aux efforts requis pour sa mise en œuvre ;
  - Effectuer le suivi de l'avancement de son plan d'action auprès du comité et communiquer ses observations ainsi que les améliorations possibles.
  
- **Mandats de l'équipe**
  - Promouvoir et veiller à l'application de la présente politique au sein de l'organisation ;
  - Coordonner la démarche de DDSE et veiller à l'implication des membres du comité et des sous-comités ;
  - Contribuer à l'élaboration des plans d'action et s'assurer de leur conformité avec les orientations et les objectifs de la présente politique ainsi que de la démarche en DDSE ;
  - Soutenir et conseiller les sous-comités et les responsables de dossiers dans la planification, la réalisation et le suivi des actions inscrites dans leur plan d'action ;
  - Préparer et présenter les redditions de comptes sur les avancées de la démarche en DDSE.

### 5.3. Volet financier

- **Transversalité de la démarche et responsabilité budgétaire**

Le comité de direction doit prévoir des ressources financières, matérielles et humaines pour soutenir la démarche de DDSE en fonction de sa transversalité et de son interdisciplinarité.

- **Fonds vert**

Afin de canaliser les économies et bénéfices générés par la démarche de DDSE et de les réinvestir dans des projets en harmonie avec cette dernière, la création d'un Fonds vert est préconisée.

Exemples de sources de revenus avec lesquelles alimenter le Fonds vert :

- Redevances sur les matières résiduelles (métaux, carton, papier) ;
- Vente de surplus alimentaires ;
- Évènements de levées de fonds écoresponsables ;
- Financements externes ;

- Économies générées par la mise en place d'initiatives écoresponsables.

La gestion et l'administration du Fonds vert seront définies avec le soutien de la Direction des ressources financières.

- **Soutiens financiers externes**

Avec le support des directions, des communications et des ressources financières, des Fondations internes et du comité de direction, le comité, les sous-comités et l'équipe de DDSE s'engagent à chercher des avenues de financement externes, telles que des programmes gouvernementaux, des dons de fondations et des commandites pour bonifier le budget existant.

## **6. RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

### **6.1. Comité de direction (CODIR)**

- Décider des priorités stratégiques, du niveau d'ambition et des engagements du CIUSSS-EMTL en matière de DDSE, et ce, en fonction de la capacité organisationnelle ;
- Adopter, promouvoir et veiller à l'application de la présente politique au sein de l'organisation ;
- Veiller au maintien d'une culture organisationnelle qui valorise l'application des principes directeurs et des orientations de la présente politique ;
- Prendre en considération les principes du DDSE dans les prises de décision relatives aux grandes orientations de l'établissement, sans nuire à la réalisation de la mission du CIUSSS-EMTL ;
- Entériner les plans d'action en matière de DDSE ;
- Approuver les ressources financières allouées à la démarche de DDSE ;
- Recevoir la reddition de comptes sur les activités de DDSE.

### **6.2. Direction des services techniques**

- Émettre des recommandations au CODIR sur les priorités stratégiques, le niveau d'ambition et les engagements du CIUSSS-EMTL en matière de DDSE ;
- Promouvoir et veiller à l'application de la présente politique au sein de l'organisation ;
- Rédiger, promouvoir et veiller à l'application de la politique de DDSE au sein de l'organisation ;
- Porter et administrer la démarche de DDSE ;
- Nommer le gestionnaire en DDSE ;
- Assurer la liaison avec les instances ministérielles concernant la DDSE et représenter le CIUSSS-EMTL auprès des partenaires du milieu ;
- Proposer et superviser la demande de budgets nécessaires à la mise en œuvre de certaines actions découlant de la politique.

### **6.3. Ensemble des directions et des gestionnaires**

- Promouvoir et veiller à l'application de la présente politique au sein de sa direction et auprès du personnel sous sa responsabilité ;
- Prendre en considération les principes de DDSE dans les prises de décision relatives à la gestion des opérations et à la prestation de services, lorsque les ressources le permettent ;
- Veiller à ce que tous les gestionnaires et les membres du personnel sous sa responsabilité adoptent et respectent, dans leur pratique quotidienne, les orientations et les objectifs de la politique de DDSE, tant lors de l'élaboration de nouveaux projets que lors de la révision des pratiques existantes ;
- Soutenir le comité et collaborer avec ses sous-comités dans la réalisation de projet ou d'actions qui impliquent les activités de sa direction et du personnel sous sa responsabilité ;
- Assurer la mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la mise en œuvre de la politique et de la démarche de DDSE.

### **6.4. Ensemble du personnel (incluant médecins, pharmaciens, dentistes, chercheurs, résidents en médecine, stagiaires et étudiants)**

- S'approprier l'essence de la politique de DDSE et intégrer ses principes à sa pratique professionnelle, lorsque les ressources le permettent ;
- Adopter et appliquer des comportements écoresponsables<sup>20</sup>, conformes aux orientations et objectifs énoncés dans la présente politique ;
- Au besoin, se former afin d'intégrer les pratiques exemplaires et innovantes en matière de DDSE au sein de sa pratique professionnelle ;
- Donner l'exemple aux usagers, aux visiteurs, aux bénévoles ou aux prestataires de biens et de services du CIUSSS-EMTL afin qu'à leur tour, ils adoptent des comportements en concordance avec les principes directeurs de la présente politique.

### **6.5. Prestataires de biens et de services, partenaires, usagers, visiteurs et bénévoles**

- Adopter et appliquer des comportements écoresponsables, conformes aux orientations et objectifs énoncés dans la présente politique.

## **7. ÉLABORATION, RÉDACTION ET MISE À JOUR DE LA POLITIQUE**

### **7.1. Direction des services techniques**

Responsable de l'élaboration, de la rédaction et de la mise à jour de la politique.

### **7.2. Directions membres du comité**

Direction ayant participé à l'élaboration, à la révision et à la mise à jour de la présente politique.

---

<sup>20</sup> Voir le concept « écoresponsable » dans l'Annexe 5 – *Lexique des principaux termes et concepts utilisés dans la Politique de DDSE du CIUSSS-EMTL*



### **7.3. Calendrier de révision de la politique**

La présente politique devra être révisée tous les 4 ans ou plus rapidement en fonction des besoins.

## **8. RESPONSABLE DE LA MISE EN APPLICATION**

### **8.1. Direction des services techniques**

Elle est responsable de la mise en application de la présente politique.

## **9. ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente politique entre en vigueur le jour de son adoption par le Comité de direction et annule, par le fait même, toute autre politique en cette matière adoptée antérieurement dans l'une ou l'autre des installations administrées par le CIUSSS-EMTL.

## **10. ANNEXES**

*Annexe 1 – Impacts des changements climatiques sur la santé humaine*

*Annexe 2 – Limites planétaires*

*Annexe 3 – Santé planétaire*

*Annexe 4 – Objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations unies*

*Annexe 5 – Lexique des principaux termes et concepts utilisés dans la Politique de DDSE du CIUSSS-EMTL*

*Annexe 6 – Gouvernance de la démarche*

## 11. RÉFÉRENCES

Décarbonation et santé : rapport. (2023). Dunsky Énergie + Climat. Disponible en ligne : [https://aspq.org/app/uploads/2023/11/dunsky\\_decarbonation-sante\\_rapport\\_21-novembre-2023.pdf](https://aspq.org/app/uploads/2023/11/dunsky_decarbonation-sante_rapport_21-novembre-2023.pdf)

COP26 special report on climate change and health: the health argument for climate action (2021). Organisation mondiale de la santé. Disponible en ligne : <https://iris.who.int/handle/10665/346168>

Les Objectifs de développement durable (ODD). (n.d.). Programme des Nations Unies pour le développement. Disponible en ligne : [https://www.undp.org/fr/sustainable-development-goals#:~:text=de%20d%C3%A9veloppement%20durable%20%3F-.Les%20Objectifs%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable%20\(ODD\)%2C%20%C3%A9galement%20nomm%C3%A9s%20Objectifs,prosp%C3%A9rit%C3%A9%20d'ici%20%C3%A0%202030](https://www.undp.org/fr/sustainable-development-goals#:~:text=de%20d%C3%A9veloppement%20durable%20%3F-.Les%20Objectifs%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable%20(ODD)%2C%20%C3%A9galement%20nomm%C3%A9s%20Objectifs,prosp%C3%A9rit%C3%A9%20d'ici%20%C3%A0%202030)

Loi sur le développement durable. (2006). Gouvernement du Québec. Disponible en ligne : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/d-8.1.1>

Manuel d'agrément Canada, Chapitre 2 : Gouvernance, leadership, santé publique et normes transversales, Section 2.2 : Veiller au développement durable et à la gestion responsable. (n.d.). Agrément Canada. pp. 126-131.

Organisation mondiale de la Santé (2021). The health argument for climate action. Rapport spécial de l'OMS pour la COP26 sur le changement climatique et la santé. Genève, Suisse. Disponible sur : <https://iris.who.int/handle/10665/346168>

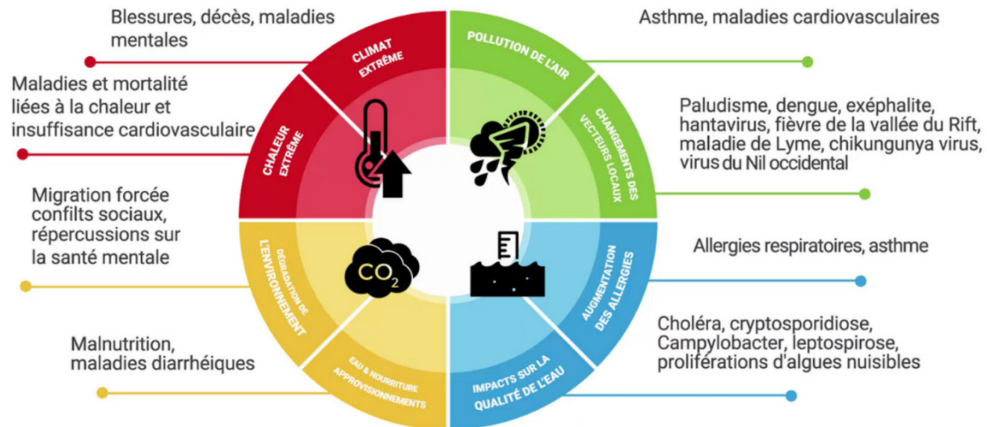
Plan de développement durable 2023-2027. (2023). ). Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux. Disponible en ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-733-01W.pdf>

Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028. (2023). Gouvernement du Québec, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Disponible en ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/strategie-gouvernementale/strategie-gouv-developpement-durable-2023-2028.pdf>

## Annexe 1 – Impacts des changements climatiques sur la santé humaine

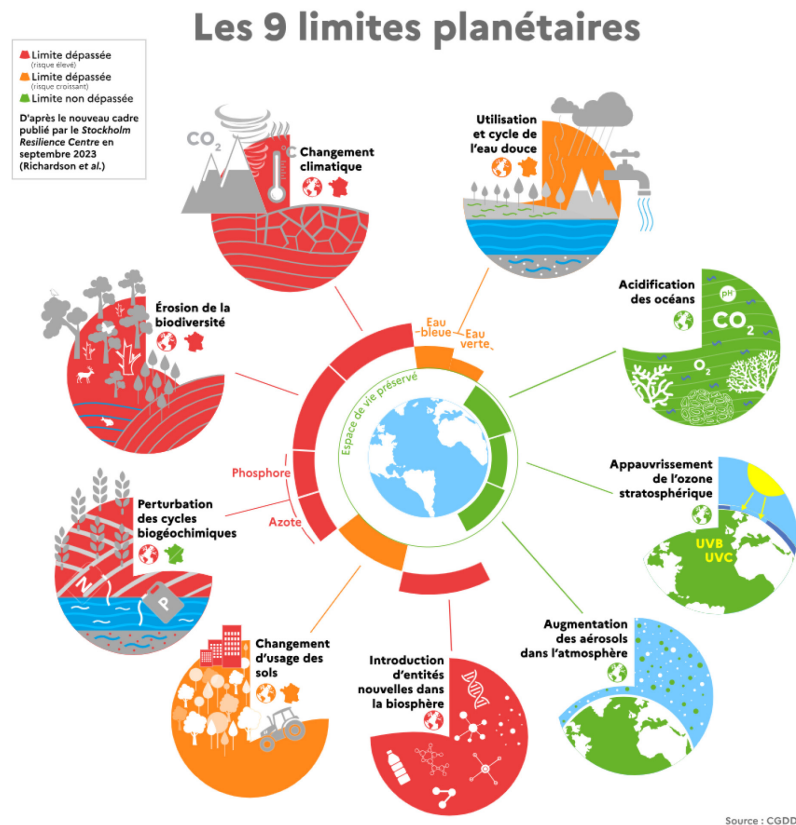
Référence : Synergie Santé Environnement, *Conséquences sur la santé humaine*.

Disponible sur : <https://climat.synergiesanteenvironnement.org/>



## Annexe 2 – Limites planétaires

Référence : Centre de Résilience de Stockholm, *Limites planétaires*. Disponible sur : <https://www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries.html>



## Annexe 3 – Santé planétaire

Référence : Réseau d'action pour la santé durable du Québec (RASDQ), *La santé planétaire*. Disponible sur : <https://reseausantedurable.org/outils/>

# La santé planétaire: une approche essentielle en santé et services sociaux

**Les changements climatiques et problèmes environnementaux** liés aux activités humaines posent des risques grandissants pour la santé humaine et la capacité des systèmes de santé à en prendre soin.

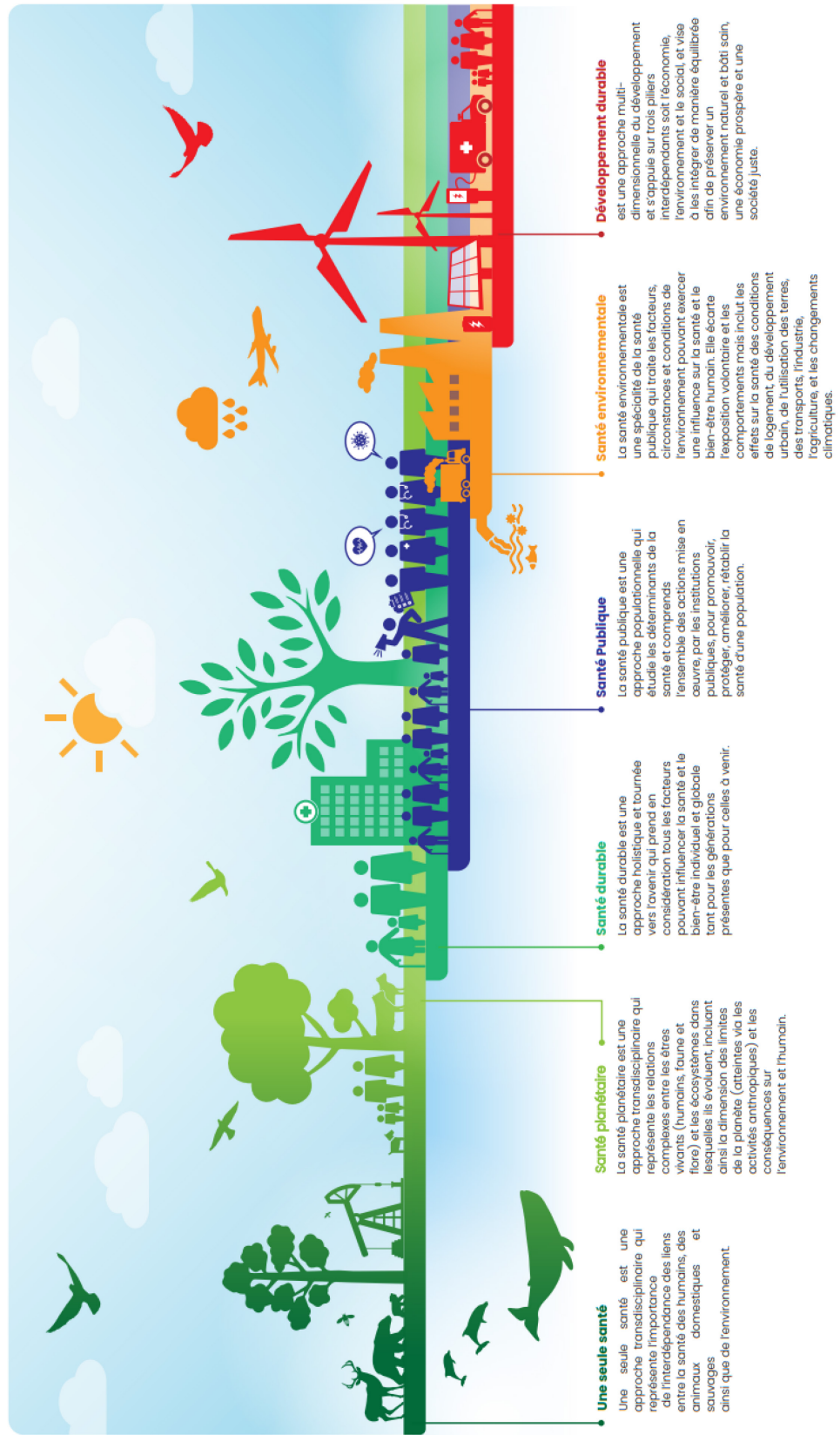
**Saviez-vous que...**  
**Les systèmes de santé contribuent aussi aux problèmes environnementaux.** Au Canada, ils sont responsables d'environ 4% des émissions nationales de gaz à effet de serre, et émettent des centaines de milliers de tonnes de déchets annuellement.

## Santé planétaire

La santé de la civilisation humaine et celle des systèmes naturels dont elle dépend<sup>1</sup>

La **santé planétaire** est une **science interdisciplinaire** et une **approche pratique** pour résoudre les problèmes environnementaux et de santé interreliés de notre époque.

**Les personnes œuvrant en santé et services sociaux ont un rôle crucial à jouer** pour protéger et améliorer la santé humaine, tout en prenant soin de l'environnement qui la détermine.



## Annexe 4 – Objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations unies

Référence : Organisation des Nations Unies (ONU), *17 objectifs pour sauver le monde*.  
Disponible sur : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

# Les 17 objectifs

-  **1 Eradication de la pauvreté** (Éliminer l'extrême pauvreté et la faim)
-  **2 Sécurité alimentaire et agriculture durable** (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable)
-  **3 Santé et bien-être** (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge)
-  **4 Éducation de qualité** (Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie)
-  **5 Égalité entre les femmes et les hommes** (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles)
-  **6 Gestion durable de l'eau pour tous** (Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau)
-  **7 Énergies propres et d'un coût abordable** (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable)
-  **8 Travail décent et croissance durable** (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous)
-  **9 Infrastructures résilientes et innovation** (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation)
-  **10 Réduction des inégalités** (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre)
-  **11 Villes et communautés durables** (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables)
-  **12 Consommation et production responsables** (Établir des modes de consommation et de production durables)
-  **13 Lutte contre les changements climatiques** (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions)
-  **14 Vie aquatique marine** (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable)
-  **15 Vie terrestre** (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité)
-  **16 Paix, justice et institutions efficaces** (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous)
-  **17 Partenariats pour la réalisation des objectifs**

## **Annexe 5 – Lexique des principaux termes et concepts utilisés dans la Politique de DDSE du CIUSSS-EMTL**

### **3RV-E**

Hiérarchie des actions à privilégier pour une saine gestion des matières résiduelles, soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation. L'élimination des déchets constitue évidemment le dernier recours. Ce principe vise à privilégier les modes de gestion qui auront le moins d'impacts. Il nous invite aussi à nous demander d'abord s'il est possible d'éviter de produire une matière résiduelle, et ensuite si l'on peut donner une seconde vie à un produit avant de le recycler ou de le composter (RECYC-QUÉBEC).

### **Adaptation aux changements climatiques**

Ensemble d'initiatives et de mesures prises pour réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience des systèmes naturels et humains aux effets réels ou prévus des changements climatiques (Ouranos).

### **Alimentation durable**

Ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en leur fournissant une qualité, une quantité et une diversité suffisantes d'aliments culturellement adaptés, tout en étant accessibles économiquement et géographiquement et rémunératrices sur toute la chaîne alimentaire, aujourd'hui et demain, et ce, dans le respect de l'environnement et du bien-être animal (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs).

### **Atténuation des changements climatiques**

Intervention humaine visant à réduire les sources et les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer l'efficacité des puits de GES (Ouranos).

### **Approvisionnement (ou acquisition) responsable**

Mode d'approvisionnement qui intègre des considérations environnementales, sociales et économiques au processus d'acquisition de biens et de services afin de favoriser le respect de l'environnement ainsi que des comportements éthiques et innovants sur les plans social et économique de la part des fournisseurs et des prestataires de services (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs)

### **Bâtiment durable**

Le bâtiment durable peut se définir comme une construction qui répond adéquatement aux besoins de ses occupants, qui génère un impact environnemental limité et dont les coûts de construction et d'exploitation sont raisonnables. Du point de vue social, le bâtiment durable assure la sécurité et le confort des usagers, répond aux besoins pour lesquels il a été conçu et peut évoluer dans le temps pour répondre aux besoins futurs. Sur le plan de l'environnement, le bâtiment durable consomme peu d'énergie, limite la



production de GES, induit le moins de déplacements possible, contribue au paysage, génère peu de déchets et utilise des matériaux locaux à faible impact environnemental. (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation).

### **Biodiversité**

La diversité biologique, aussi appelée « biodiversité », désigne l'ensemble des espèces et des écosystèmes de la terre ainsi que les processus écologiques dont ils font partie. En fait, elle englobe tout ce qui vit, y compris les variétés créées par manipulation génétique ou par croisement sélectif. Cette diversité forme la biosphère, cet enchevêtrement d'organismes vivants qui rend possible l'existence des êtres humains sur la terre (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs).

### **Décarbonation**

Mise en place, dans une industrie ou un secteur d'activité, de mesures et de techniques visant à limiter les émissions de dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre. La décarbonation s'opère par divers moyens, notamment en substituant une source d'énergie propre aux hydrocarbures, en améliorant l'efficacité énergétique des installations et des procédés, ou en ayant recours à la capture puis au stockage de dioxyde de carbone (Gouvernement du Québec).

### **Écoresponsable**

Qualité d'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité – notamment la production d'un bien ou d'un service – qui tient compte des principes de développement durable en favorisant le respect de l'environnement ainsi que des comportements éthiques et innovants sur les plans social et économique (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs).

### **Îlot de chaleur**

L'expression « îlots de chaleur urbains » signifie la différence de température observée entre les milieux urbains et les zones rurales environnantes ou encore entre des zones d'un périmètre intra-urbain. Les températures de l'air des centres urbains peuvent atteindre jusqu'à 12 °C de plus que les régions limitrophes (Institut national de santé publique du Québec).

### **Justice environnementale**

Le concept de justice environnementale est central pour une transition socioécologique juste. Certaines communautés supportent un fardeau inéquitable et disproportionné de dommages et de risques environnementaux parce qu'elles sont défavorisées, racisées ou autochtones. Il peut s'agir par exemple de situations de surexposition aux impacts des changements climatiques ou encore à de multiples contaminants émis par des industries polluantes. Ce qu'on appelle la justice environnementale est la mise en lumière de ces injustices, et un ensemble de mesures (outils, stratégies et politiques) pour s'y attaquer. Par ailleurs, l'accès aux services sociaux et de santé est une composante importante de la capacité d'adaptation des communautés et, plus

généralement, c'est un déterminant de la santé qui influence l'état de santé global des populations (Fondation David Suzuki).

### **Limites planétaires**

Les limites planétaires sont constituées de neuf processus biologiques, physiques et chimiques :

- le changement climatique ;
- l'érosion de la biodiversité ;
- la perturbation des cycles de l'azote et du phosphore ;
- le changement d'usage des sols ;
- le cycle de l'eau douce ;
- l'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère ;
- l'acidification des océans ;
- l'appauvrissement de la couche d'ozone ;
- l'augmentation de la présence d'aérosols dans l'atmosphère.

Une équipe de chercheurs internationaux ont établi pour chaque limite des seuils à ne pas dépasser, sous peine de provoquer des modifications brutales et irréversibles des équilibres naturels (Stockholm Resilience Center).

### **Mobilité durable**

La mobilité représente la capacité et le potentiel des personnes et des biens à se déplacer ou à être transportés. Pour être durable, la mobilité doit être efficace, sécuritaire, pérenne, équitable, intégrée au milieu et compatible avec la santé humaine et les écosystèmes. La mobilité durable limite la consommation d'espace et de ressources, donne et facilite l'accès, favorise le dynamisme économique, est socialement responsable et respecte l'intégrité de l'environnement (Ministère des Transports et de la Mobilité durable).

### **Santé durable**

La santé durable est un état complet de bien-être physique, mental et social qui est atteint et maintenu tout au long de la vie grâce à des conditions de vie saines, enrichissantes et épanouissantes et grâce à l'accès à des ressources appropriées, de qualité, utilisées de façon responsable et efficiente, au bénéfice des générations actuelles et futures (Organisation mondiale de la santé).

# Gouvernance de la démarche

